

Planète Autocars

Planète Autocars

Adresse 1: 59, rue de Ponthieu, 75008 Paris Adresse 2: Impasse du Rivalet, 31 290 Lagarde Tél: 06 32 65 41 35

Mail: planeteautocars@gmail.com SARL au capital de 55 500 €

Devis de transport N°15271

Voici un chiffrage pour votre déplacement en autocar :

Prestation:

06/07/2025:

<u>Autocar N°1</u>: Ecole Gan Rachi 31200 Toulouse, destination : 1383 Rte de la Petite Séoune, 47470 Beauville, Nombre de passagers prévus : 50 = **780** € ttc

<u>Autocar N°2</u>: Gare Matabiau Toulouse, destination : 1383 Rte de la Petite Séoune, 47470 Beauville, <u>Nombre de passagers prévus</u>: 50 = **780** € **ttc**

24/07/2025:

<u>Autocar N°1</u>: 1383 Rte de la Petite Séoune, 47470 Beauville, destination : Ecole Gan Rachi 31200 Toulouse : <u>Nombre de passagers prévus</u> : 50 = **780** € ttc

<u>Autocar N°2</u>: 1383 Rte de la Petite Séoune, 47470 Beauville, destination : Gare Matabiau Toulouse : Nombre de passagers prévus : 50 = **780** € ttc

<u>Ce devis comprend :</u>

Tous les frais relatifs aux véhicules (gasoil, péages, parkings, etc etc) Tous les frais relatifs aux conducteurs

Votre prix TTC: 3120 €

Prix HT : 2836,36 € TVA 10 % : 283,64 €

La règlementation à respecter :

Règlementation Sociale Européenne :

- <u>Durée journalière de conduite</u> : Cette durée est fixée à <u>09H00</u> au maximum avec possibilité à <u>10H00</u> deux fois par semaine.
- <u>Amplitude</u>: L'amplitude (temps entre l'heure de prise de service et l'heure de fin de service) est limitée à <u>12H00</u>, elle peut être portée à <u>14H00</u> sous réserve d'une coupure dans la journée d'au moins <u>03H00</u> pendant laquelle le conducteur ne peut utiliser son véhicule. L'amplitude autorisée est portée à <u>18H00</u> en cas de double équipage.
- <u>Durée de conduite continue</u> : Elle est limitée à <u>04H30</u> sans pause pendant la journée et réduite à <u>04H00</u> la nuit (entre 21H00 et 06H00).
- Interruptions obligatoires de conduite : Une pause de 45 mn doit être obligatoirement prise après une période de conduite continue de 04H30; il est possible de fractionner ces 45 mn en une première pause de 15 mn suivie d'une deuxième pause de 30 mn réparties au cours de la période..
- Temps de repos journalier : Il est de 11H00 consécutives entre deux journées de travail. Il est porté à 12H00 en cas de fractionnement ; dans ce cas une fraction de temps de repos au minimum de 09H00 doit être observée.
- Double équipage : Au-delà des critères exposés ci-dessus, un deuxième conducteur est obligatoire.

AFIN DE VALIDER VOTRE RESERVATION:

Merci de compléter les éléments suivants, et nous retourner le présent document signé :

<u>Pour le compte de :</u> (adresse de facturation)	
Adresse de prise en charge :	Adresse de destination :
•••••	•••••
Adresse de retour (éventuelle) :	
Date et heure de prise en charge pour l'aller :	

Date et heure de prise en charge pour le re	etour :
Nombre de passagers exact :	Numéro de téléphone responsable :
Programme, déplacements sur place (éventuel uniquement) :	
<u>Fait le :</u>	
Nom et signature :	



Merci de votre confiance